



# Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique



## Rapport d'activités 2015



[www.craig.fr](http://www.craig.fr)



AUVERGNE  
Rhône-Alpes

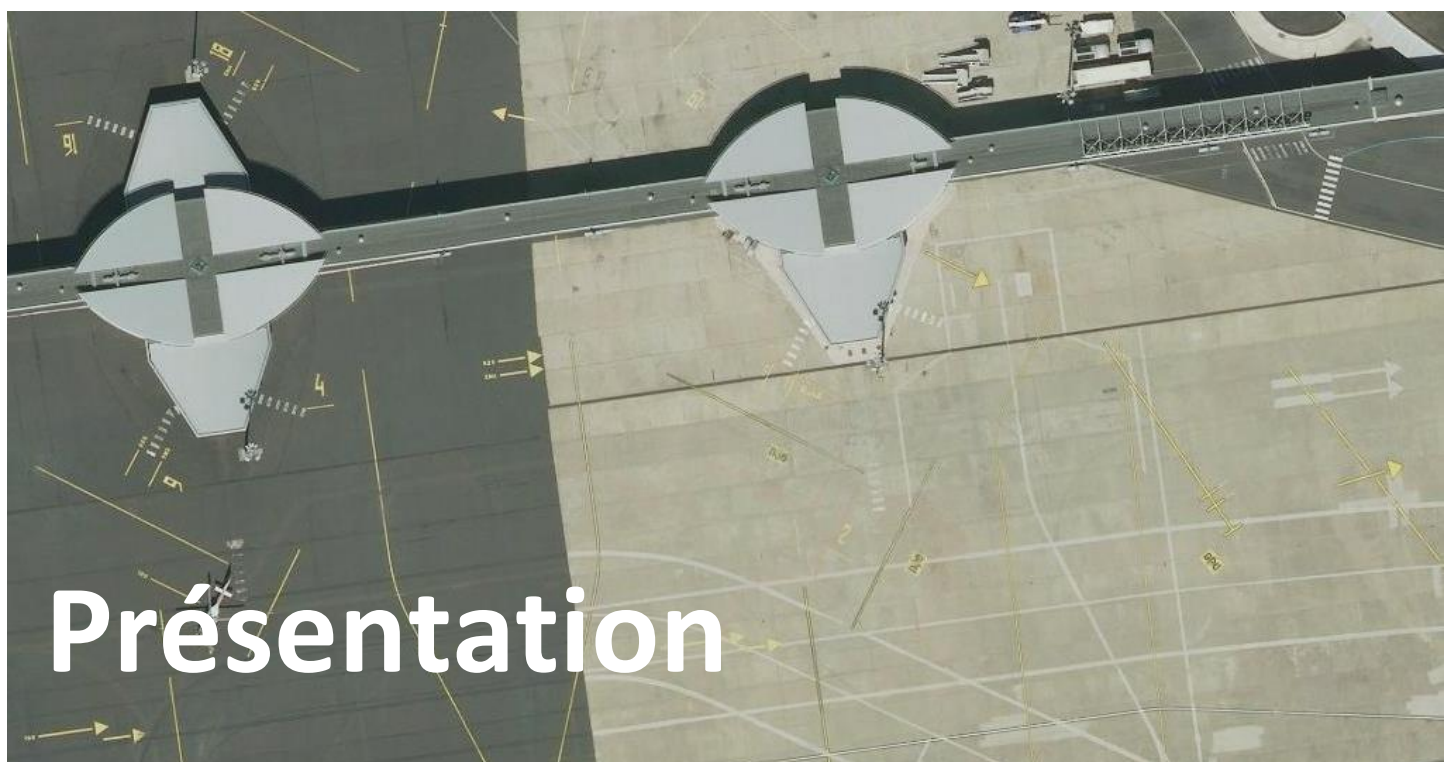




Rapport d'activités 2015  
Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG)

## Table des matières

Table des matières .....	3
<b>Présentation</b> .....	4
<b>Statut, gouvernance et moyens</b> .....	6
Un statut de Groupement d'Intérêt Public.....	7
Un partenariat qui fédère l'Etat, les principales collectivités d'Auvergne et l'IGN .....	7
Un fonctionnement garant de l'équité territoriale.....	8
Dirigeants et gouvernance .....	8
Le Conseil d'administration .....	9
Le Comité d'orientation.....	10
Une équipe de professionnels.....	11
Un partenariat étroit avec l'IGN .....	12
Le GIP et la réforme territoriale .....	13
<b>Infrastructure de données Spatiales</b> .....	14
Mise à jour de l'infrastructure de données spatiales .....	15
Le catalogue de données .....	16
Des flux optimisés pour accéder aux données Images .....	17
Les données géographiques « Open Data » du CRAIG accessibles depuis data.gouv.fr .....	18
Le portail du CRAIG en chiffres.....	19
<b>Communautés de travail &amp; revue de projets</b> .....	20
[Suite] Numérisation du cadastre des communes en Auvergne.....	21
[Suite] Réalisation d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac pour la gestion des réseaux.....	22
Partenariats entre le CRAIG et les exploitants de réseaux pour étendre le référentiel très grande échelle aux autres agglomérations.....	23
Partenariat avec ErDF pour la constitution et le maintien d'un fond de plan très grande échelle ...	24
Partenariat pour la réalisation de levés LiDAR .....	25
Aménagement numérique du territoire .....	26
Contribuer au développement de l'Open Data dans les Territoires .....	27
<b>Formation &amp; communication</b> .....	28
Moderniser les méthodes de travail en organisant des sessions de formation.....	29
7ème Assemblée utilisateurs .....	30
Faire connaître ses actions afin de créer de nouvelles synergies .....	31
<b>Gestion financière et comptable</b> .....	32



L'information géographique est un outil essentiel pour la connaissance des territoires qui permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

La difficulté d'accès aux données est l'un des principaux obstacles au développement de l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique. Cette difficulté tient à des aspects techniques, financiers et législatifs, mais aussi à la méconnaissance des données existantes. Pour répondre à cette difficulté, la Préfecture d'Auvergne et la Région Auvergne ont souhaité renforcer leur action dans le domaine de l'information géographique par la création, en 2007, du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG).

Cette volonté partagée a été inscrite dans le contrat de projets Etat-Région (2007-2013) et a bénéficié du soutien de l'Europe dans le cadre du programme européen FEDER Auvergne (2007-2013).

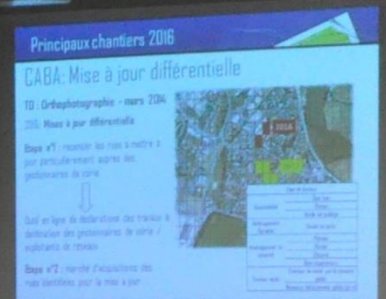
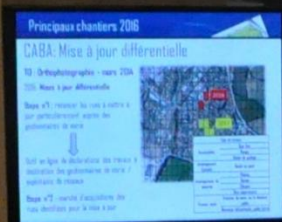
Afin de maintenir l'existant et pouvoir accompagner la mise en œuvre des nouveaux axes de travail, l'Etat, la Région, les Agglomérations et les Départements ainsi que l'IGN ont décidé en 2014 de reconduire leur adhésion au groupement.



## MISSIONS

- Coordonner la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de références
- Favoriser la connaissance, la diffusion et l'usage de l'information géographique par la mise en œuvre d'une Infrastructure de Données Géographiques pour la région Auvergne dans le respect des principes de la Directive INSPIRE
- Organiser la mise en place de communautés thématiques en lien avec les politiques territoriales afin de favoriser les approches mutualisées
- Développer la culture de l'information géographique en organisant des sessions d'information et de formation
- Assurer une veille permanente et informer les utilisateurs des évolutions et changements
- Assurer l'accompagnement des utilisateurs en proposant un appui technique ou méthodologique

# Statut, gouvernance et moyens



Les partenaires du CRAIG ont souhaité une juste représentativité des entités publiques adhérentes, quelle que soit leur taille, dans le processus décisionnel. L'objectif étant de construire de manière concertée la plateforme qui répondra le mieux aux besoins et contraintes de chacun.

## Un statut de Groupement d'Intérêt Public

**Le 12 avril 2011, le CRAIG a évolué en structure autonome, devenant le premier GIP pour le développement de l'administration électronique dédié exclusivement à l'information géographique.**

Le statut de GIP permet :

- de doter les partenaires du CRAIG de droits statutaires,
- d'avoir une gestion autonome sous contrôle de l'Etat,
- de contractualiser directement avec les administrations membres (in house),
- de passer commande avec des tiers selon l'ordonnance du 6 juin 2005 (Sécurisation des achats, clarification de la propriété des données...),
- d'inscrire le dispositif dans la durée,
- d'associer éventuellement des acteurs privés au GIP.

En 2015, la convention constitutive a été mise en conformité avec la loi de simplification du droit qui abroge notamment les différentes catégories de GIP. Elle a été approuvée par arrêté en date du 23 décembre 2015.

## Un partenariat qui fédère l'Etat, les principales collectivités d'Auvergne et l'IGN

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 le GIP compte 13 membres fondateurs :**

- L'Etat
- La Région Auvergne
- Le Département de l'Allier
- Le Département du Cantal
- Le Département de la Haute-Loire
- Le Département du Puy-de-Dôme
- La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- La Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- La Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier
- La Communauté d'Agglomération de Montluçon
- La Communauté d'Agglomération de Moulins
- La Communauté d'Agglomération de Clermont-Ferrand
- L'Institut de l'Information Géographique et Forestière (IGN)

## Un fonctionnement garant de l'équité territoriale

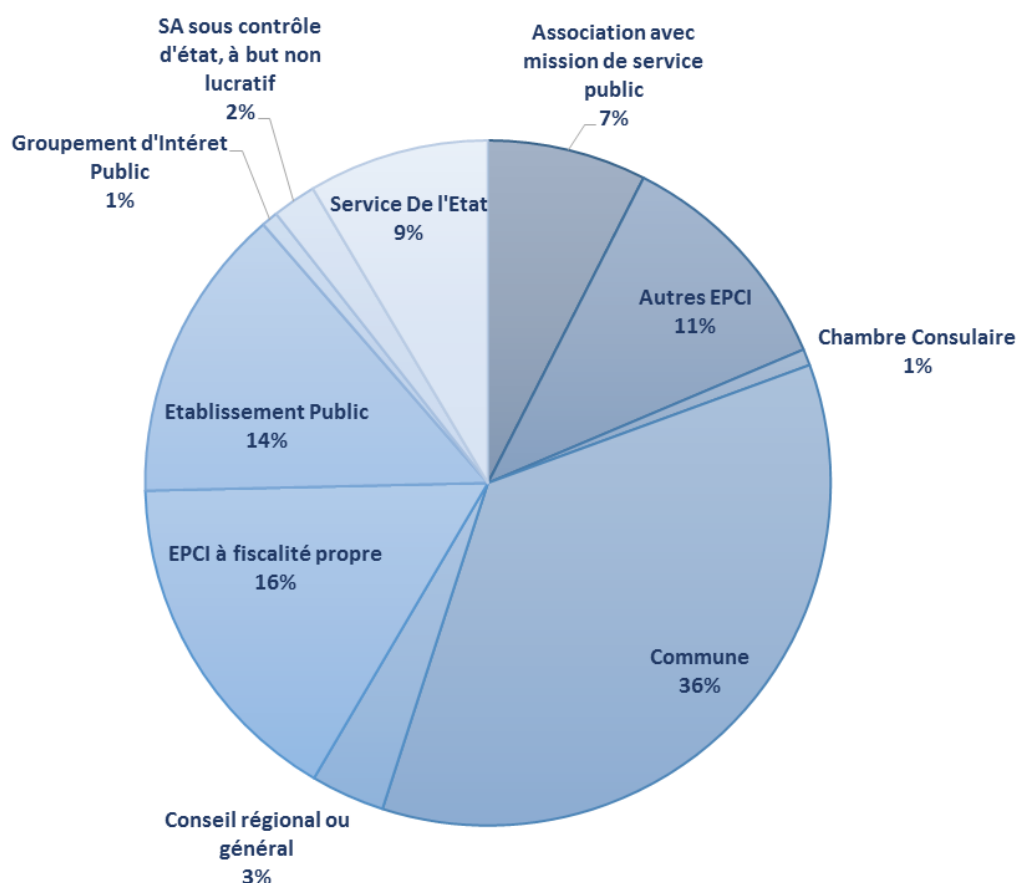
### Réduire les inégalités d'accès à l'information entre les territoires

Toute collectivité publique ou toute personne assurant une mission de service public sur le territoire de la région Auvergne peut être bénéficiaire (sans contrepartie financière) de l'action du groupement.

Les citoyens et les entreprises accèdent également aux données propriété du CRAIG qui sont proposées sous licence open-data, ce qui contribue à l'émergence de nouveaux services.

En centralisant les achats, **le GIP permet de réaliser des économies d'échelles sur les acquisitions de données** (économies estimées sur la période 2007-2013 à 1,6 Million d'euros).

**Au 31 décembre 2015, le CRAIG bénéficie à : 540 organismes / 773 utilisateurs**







Conseil d'administration du 7 juillet 2015 au CRAIG

Crédits : CRAIG 2015

## Dirigeants et gouvernance

### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine la politique du groupement et prend toutes les décisions qui s'imposent. Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige, sur la convocation de son Président ou en session extraordinaire, à la demande du tiers de ses membres.

#### Composition du Conseil d'administration au 1<sup>er</sup> juin 2015

##### Président

**Michel FUZEAU**

Préfet de la région Auvergne

##### Administrateurs (titulaires)

**René SOUCHON**

Président du Conseil régional d'Auvergne

**Christian CHITO**

Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier

**Bruno FAURE**

Vice-Président du Conseil départemental du Cantal

**Jean-Paul VIGOUROUX**

Conseiller départemental Conseil départemental de la Haute-Loire

**Dominique GIRON**

Vice-Présidente du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

**Jean-Paul NICOLAS**

Vice-Président de l'Agglomération d'Aurillac

**René VINZIO**

Vice-Président de l'Agglomération de Clermont-Ferrand

**Jean-Jacques KEGELART**

Vice-Président de l'Agglomération Montluçonnaise

**Cécile DE BREUVAND**

Vice-Présidente de l'Agglomération de Moulins

**Michel ROUSSEL**

Conseiller communautaire de l'Agglomération du Puy-en-Velay

**Bernard PIERRE**

Conseiller communautaire de l'Agglomération de Vichy Val d'Allier

**Daniel BURSAUX**

Directeur général de l'IGN

## Le Comité d'orientation

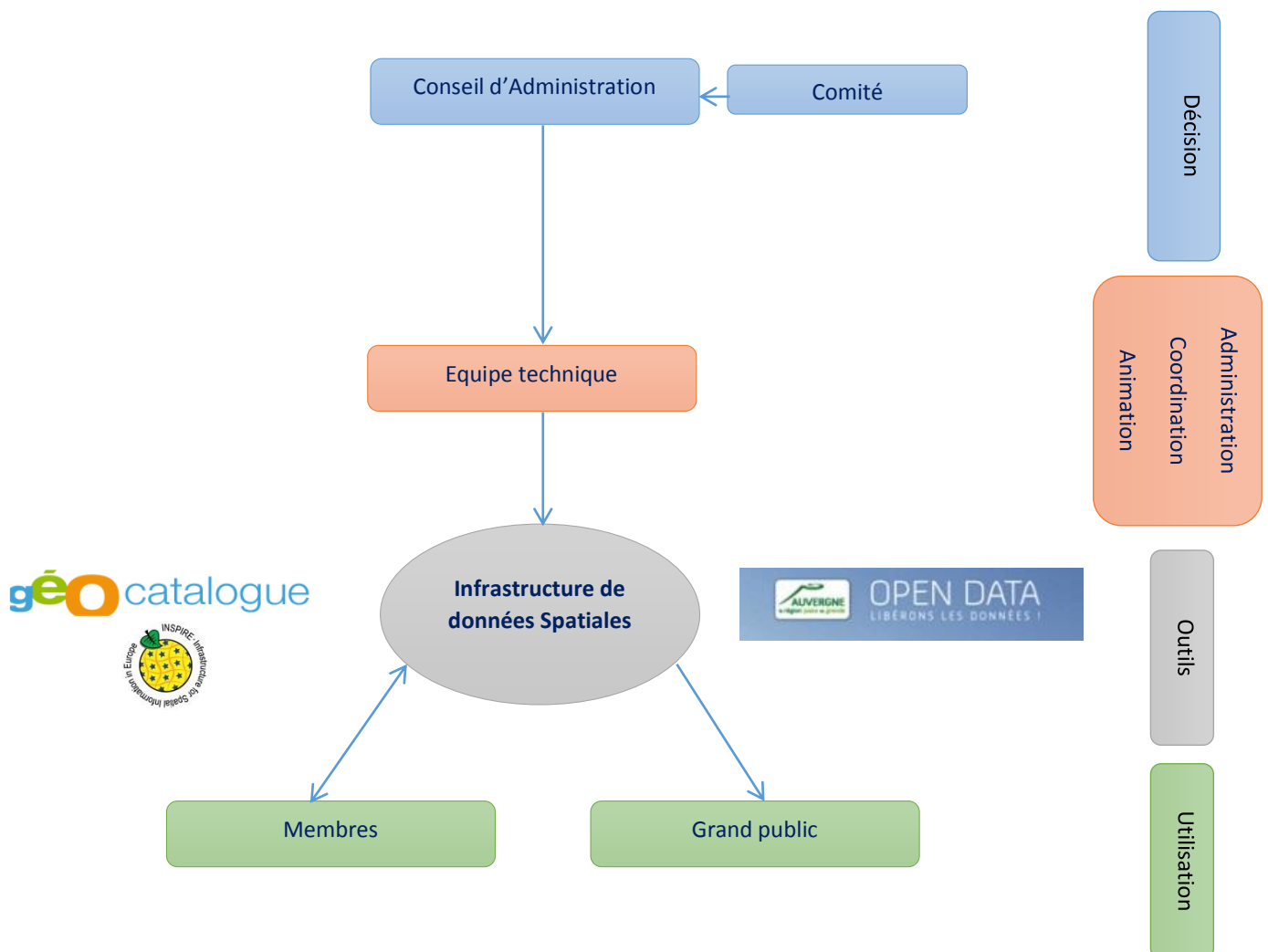
Le Comité d'orientation peut être consulté par le Conseil d'administration, sur toute question touchant à l'organisation et au fonctionnement du GIP et, plus globalement, sur tout sujet se rapportant à l'objet statutaire du groupement.

Il comporte, outre les membres associés et les membres de droit :

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- un représentant de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- un représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- un représentant de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP),
- un représentant de la Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

En fonction de la question fixée à l'ordre du jour, peuvent s'adjoindre au Comité d'orientation toutes personnes publiques ou privées dont la compétence est requise.

### ► L'illustration ci-contre résume les règles de gouvernance du CRAIG



## Une équipe de professionnels

Le Centre régional auvergnat de l'information géographique s'appuie sur une équipe composée de 5 personnes :

### **Frédéric DENEUX**

**Directeur du GIP** – Poste à 100%

- Encadrement de l'équipe
- Administration générale
- Coordination des activités
- Recherche de financements
- Animation
- ...

deneux@craig.fr

04 73 40 78 43

### **Sandrine TOUS**

**Chargée de mission animation** – Poste à 100%

- Animation des groupes de travail
- Support utilisatrice
- Formations
- Événementiel
- Suivi de projets
- ...

tous@craig.fr

04 73 40 54 03

### **Landry BREUIL**

**Administrateur** – Poste à 100%

- Administration de l'infrastructure
- Gestion des données
- ...

breuil@craig.fr

04 73 40 54 09

### **Magali LEROY**

**Agent comptable**

### **Marie-Laure COMBRE**

**Assistante de gestion** – Poste à 50 %

- Suivi administratif
- Préparation budgétaire
- Comptabilité
- Ressources humaines
- ...

combre@craig.fr

04 73 40 54 06

### **Sébastien GAILLAC**

**Chargé de mission ANT & Réseaux** – Poste à 100%

- Appui de la Régie Auvergne Numérique (Déploiements FTTH)
- RTGE
- Suivi de projets
- Cartographie et traitement de données
- ...

gaillac@craig.fr

04 73 40 54 55



Comité de Programmation des Référentiels Géographiques et Forestiers le 13 octobre 2015 au CRAIG

Crédits : CRAIG - 2015

## Un partenariat étroit avec l'IGN

Le CRAIG a été le 1<sup>er</sup> GIP à compter parmi ses membres l'IGN. Ce rapprochement permet notamment d'améliorer la qualité et la précision des données sur l'Auvergne dans un cycle de temps raccourci, tout en réalisant des économies conséquentes en terme d'argent public. Le CRAIG et l'IGN coordonne leurs actions au sein du Comité Régional de Programmation des Référentiels Géographiques et Forestiers.

### **Le Comité Régional de Programmation des Référentiels Géographiques et Forestiers**

En 2015, le comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers s'est réuni le 13 octobre sous la présidence de Monsieur Pierre RICARD Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR).

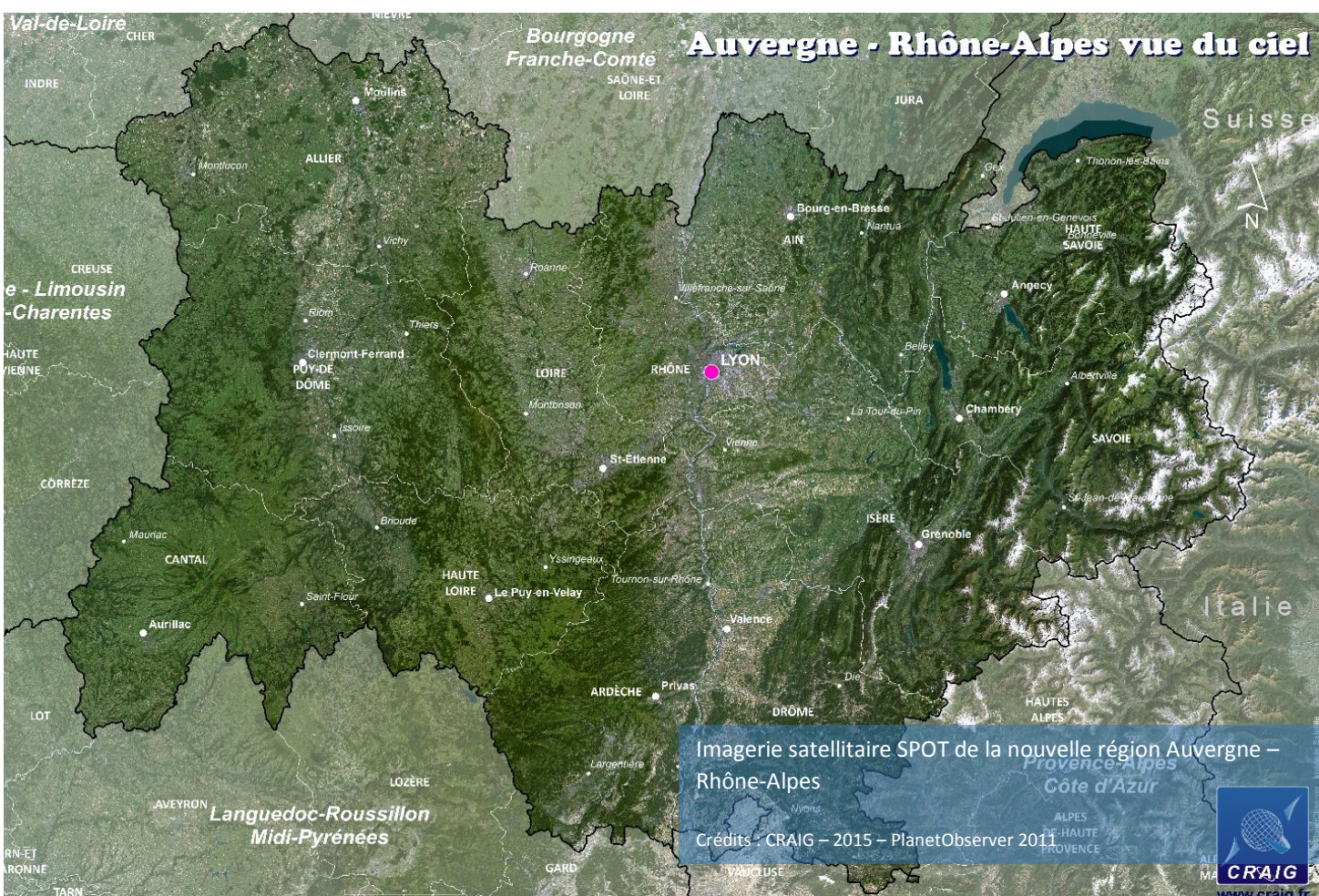
Ce troisième comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers de la région Auvergne s'est réuni en amont du comité d'orientation du CRAIG avec les mêmes participants. Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales a rappelé en introduction son souhait de voir se poursuivre la mutualisation et les travaux réalisés en commun avec le CRAIG.

Le mandat du comité régional de programmation est de contribuer à l'élaboration du programme national en recueillant les besoins des acteurs publics régionaux et en mutualisant les investissements publics. Le programme de service public tient compte des travaux engagés et des contraintes de rythme de mise à jour pour répondre aux besoins des politiques publiques, et des objectifs de cohérence nationale des référentiels.

Pour en savoir plus :

<http://craig.fr/sites/default/files/instances/1607-7eme-comite-dorientation/docs/2015-10-13crrcprgfauvergne.pdf>

<http://www.ign.fr/institut/publications/programme-service-public>



## Le GIP et la réforme territoriale

Dans le cadre de la réforme territoriale, à compter du 1er janvier 2016, la nouvelle Région Auvergne – Rhône-Alpes se substituera à la Région Auvergne et sera membre de droit du Groupement d'Intérêt Public. Sous présidence de l'Etat, le Préfet de la nouvelle région succédera à Michel FUZEAU, Préfet de la région Auvergne comme Président du CRAIG.

Au cours de l'année des premiers échanges entre le CRAIG et les responsables en charge de la mise en œuvre du dispositif GEORHONEALPES\* se sont tenus. **Objectif : unir le meilleur des dispositifs existants pour co-construire l'information géographique de la nouvelle région.**

Lors du Conseil d'administration du GIP du 10 novembre 2015, les membres du GIP ont validé le principe d'une étude pour la mise en place d'une organisation nouvelle qui s'appuierait sur le meilleur des deux dispositifs à l'appui d'un recensement exhaustif de l'existant dans les territoires Auvergne - Rhône-Alpes. Cette étude devra tenir compte de l'amendement à la loi NOTRe qui conforte la compétence information géographique des Régions. L'échelon régional est reconnu par cet amendement comme étant pertinent par l'ensemble des acteurs institutionnels pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique. Il conforte les Régions dans ce rôle de coordination et d'organisation en matière d'information géographique et cherche à faire des plates-formes de services numériques géographiques des relais efficaces pour réussir le défi considérable, exigeant et exigé d'une description très détaillée du territoire.

Les conclusions de l'étude pourraient être présentées aux membres du conseil d'administration fin 2016.

\* <http://www.georhonealpes.fr/>

# Infrastructure de données Spatiales

« Une SDI (Spatial Data Infrastructure; en français IDS, Infrastructure de Données Spatiales) est un système informatique qui intègre un ensemble de services (catalogues, serveurs, logiciels, données, applications, pages web, ...) utilisés pour la gestion de l'information géographique (cartes, orthophotoplans, images satellitaires...).

Les SDI sont disponibles sur le web et respectent un ensemble de conditions d'interopérabilité (normes, spécifications, protocoles, interfaces,...). Cela permet à l'utilisateur de pouvoir utiliser les services à travers un simple navigateur web ainsi que de combiner les services proposés par différentes SDI selon ses besoins.

La mutualisation de l'information géographique permet de partager les coûts de production, en général assez importants. »

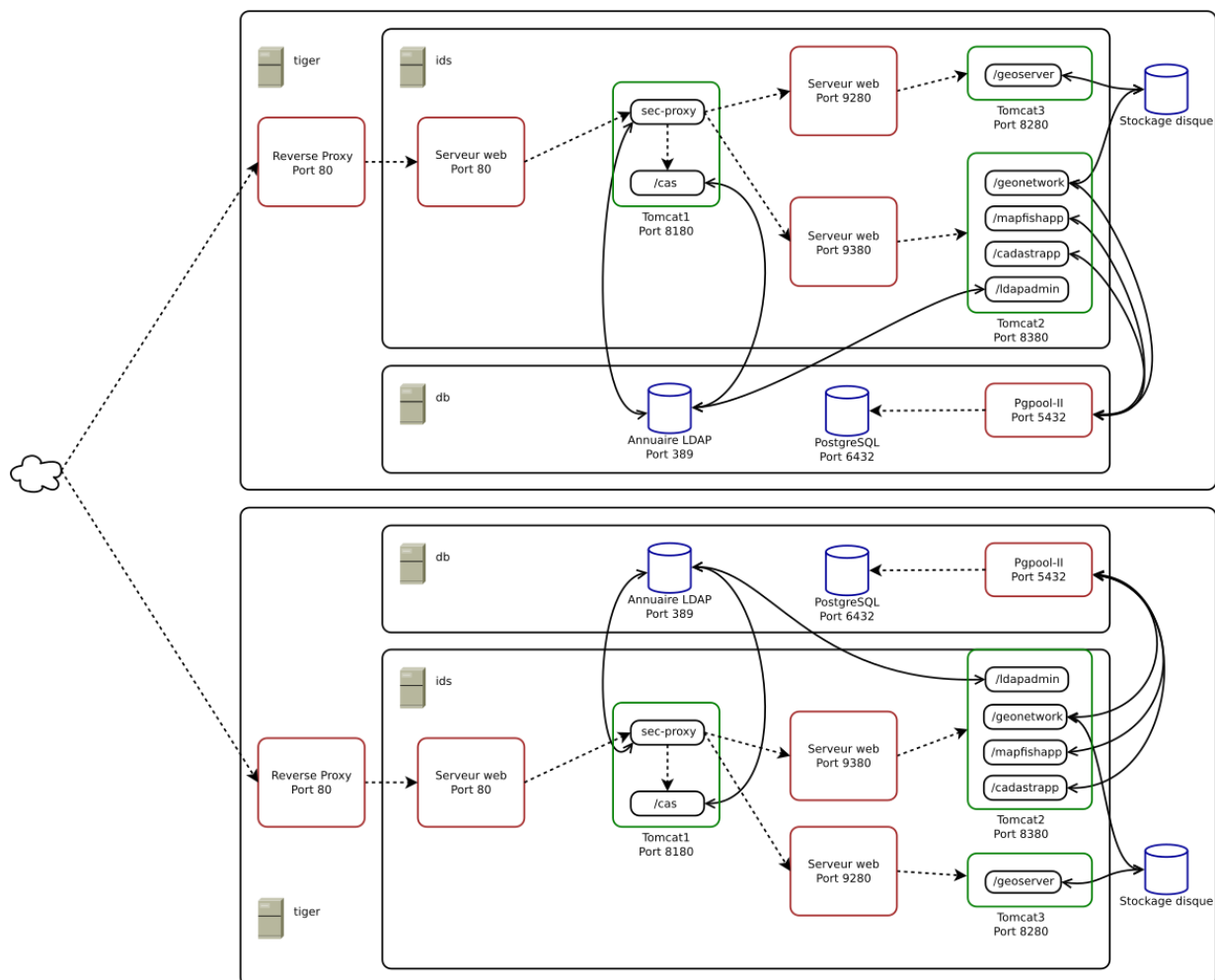
Source : Wikipedia

## Mise à jour de l'infrastructure de données spatiales

L'infrastructure de données spatiales permet d'accéder aux différents services du CRAIG. Ces services s'adressent à tous les professionnels (sphère publique) qui utilisent ou produisent de la donnée géographique. C'est le point d'entrée en ligne pour trouver et partager des données sur le territoire auvergnat.

Le CRAIG a déployé une mise à jour majeure de son infrastructure de données spatiales, toujours basée sur geOrchestra\*, cette fois-ci en version 16.02. Cette nouvelle version fonctionne sur une infrastructure matérielle et logicielle renouvelée pour un service de meilleure qualité. Au passage, le catalogue de données est maintenant propulsé par la toute dernière version de Geonetwork, avec une interface beaucoup plus moderne et agréable à utiliser.

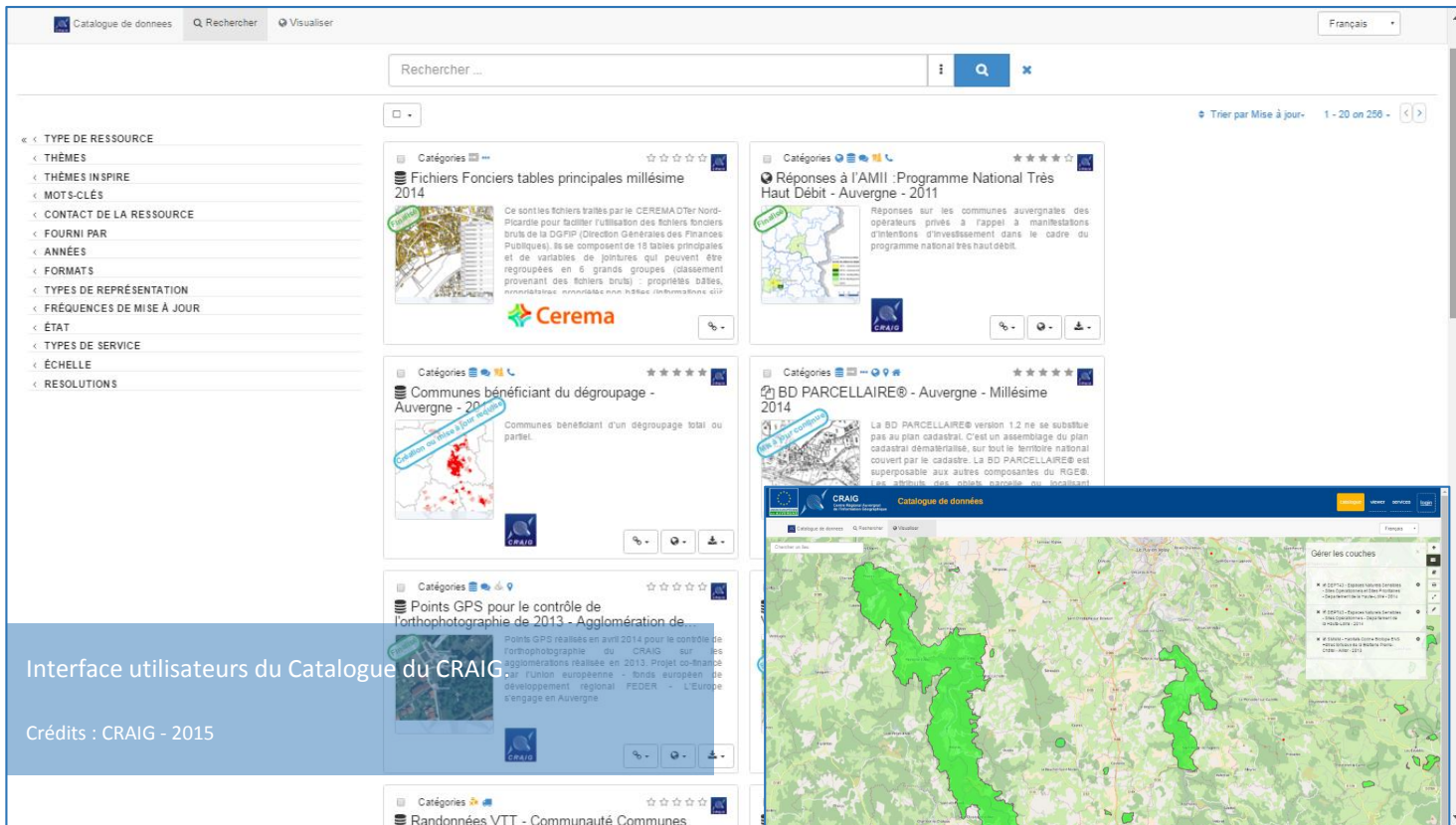
L'application permettant de consulter les données cadastrales dans la visionneuse est encore en phase de tests, une fois validée celle-ci sera aussi déployée au cours de l'année 2016.



### Partenariat avec le Centre Régional de Ressources Informatiques (CRR)

Depuis 2011, le CRAIG a établi un partenariat avec le CRR qui permet au CRAIG de s'appuyer sur le Data Center Clermont Auvergne pour l'hébergement (Stockage/archivage/diffusion) des données (Serveurs, baies de stockage, bande passante (RENATER),...).





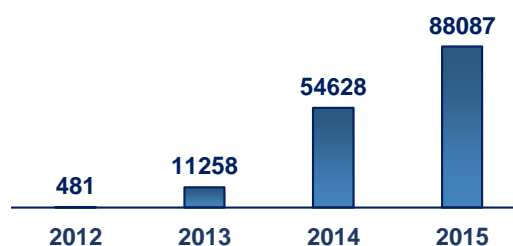
Le catalogue de données

Le catalogue de données compte près de 500 jeux de données. En 2015, le catalogue a reçu plus de 85 000 visites.

Le catalogue de données fait partie des services obligatoires au sens de la directive européenne INSPIRE. Depuis le 9 mai 2011, la directive INSPIRE impose en effet l'ouverture de services de recherche, conformément aux exigences du règlement CE n°976/2009, c'est-à-dire de services permettant de consulter les métadonnées des données et des services concernés par la directive.

Basé sur la toute dernière version de GeoNetwork, l'interface utilisateur du catalogue a été complètement refondue. Elle a été conçue pour faciliter le travail tant au niveau des contributeurs que des simples utilisateurs. Non seulement le catalogue permet d'éditer et publier des fiches de métadonnées conformément aux standards internationaux mais aussi de proposer les données en téléchargement. En outre, le catalogue permet de publier les données sous la forme de flux WMS/WFS. L'administrateur dispose quant à lui d'une console épurée lui permettant d'accéder aux tableaux de bord de son catalogue et aux outils de gestion et de paramétrage.

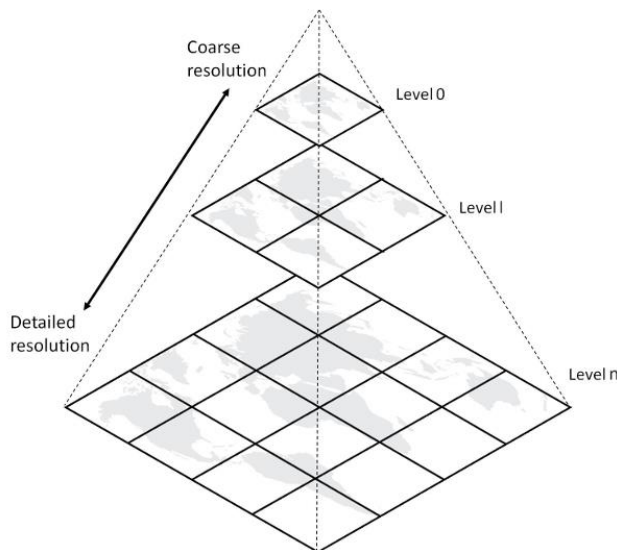
Nombre de visiteurs annuelles sur l'IDS





## Des flux optimisés pour accéder aux données Images

En plus de fournir des flux WMS/WFS, le CRAIG fournit des services dits "tuilés" pour les données les plus consultées. Ces services peuvent autant être utilisés depuis un SIG bureautique, que depuis une application web utilisant des paramètres de projection/résolution standards, tel que la visionneuse du CRAIG.



### Avantage des services tuilés

Les images/tuiles de 256px de côté fournies par le service ont été précalculées à l'avance, et le service répond ainsi beaucoup plus rapidement que du WMS traditionnel. Les protocoles TMS et WMTS sont pensés avant tout pour des utilisations web (via OpenLayers, Leaflet, l'API du Geoportail), mais les SIG bureautiques sont de plus en plus nombreux à permettre de les consulter.

De plus, le service est aussi accessible en WMS, les tuiles sont alors agrandies/réduites et réassemblées à la volée pour correspondre à l'emprise demandée par le client.

### Configuration des services

Les services sont disponibles en deux projections : EPSG:3857, autrement appelée "spherical/web

mercator" ou "projection google" - c'est la même projection qui est utilisée par l'API du géoportail. Elle utilise les mêmes niveaux de résolution que les autres services en lignes, et permet donc de superposer facilement un fond de plan Openstreetmap/Google/IGN aux données du CRAIG.

EPSG:2154 : c'est du Lambert 93 standard, pour une utilisation directe dans des SIG bureautiques. Les 16 niveaux de résolution vont de 1:5120000 à 1:156, avec un facteur standard de 2 entre les niveaux.

### Deux services sont fournis :

- Ortho : il propose deux couches, ortho\_2009 et ortho\_2013 créées à partir des photos aériennes à 25cm et 30cm du CRAIG. Un fond satellite fourni par Planet Observer est affiché en transparence en dehors de l'auvergne, et les photos des agglomérations à 10cm et 15cm sont visibles sur les niveaux de résolution les plus bas (en dessous de 1:6500). Ce service est en libre accès.
- IGN : il propose une couche scans\_ign créée à partir des différentes couches de Scans IGN disponibles auprès du CRAIG, et ce jusqu'au 1:5000. Ce service est en disponible uniquement aux membres du CRAIG via une authentification utilisant le même couple nom d'utilisateur/mot de passe requis pour se connecter sur le site du CRAIG.



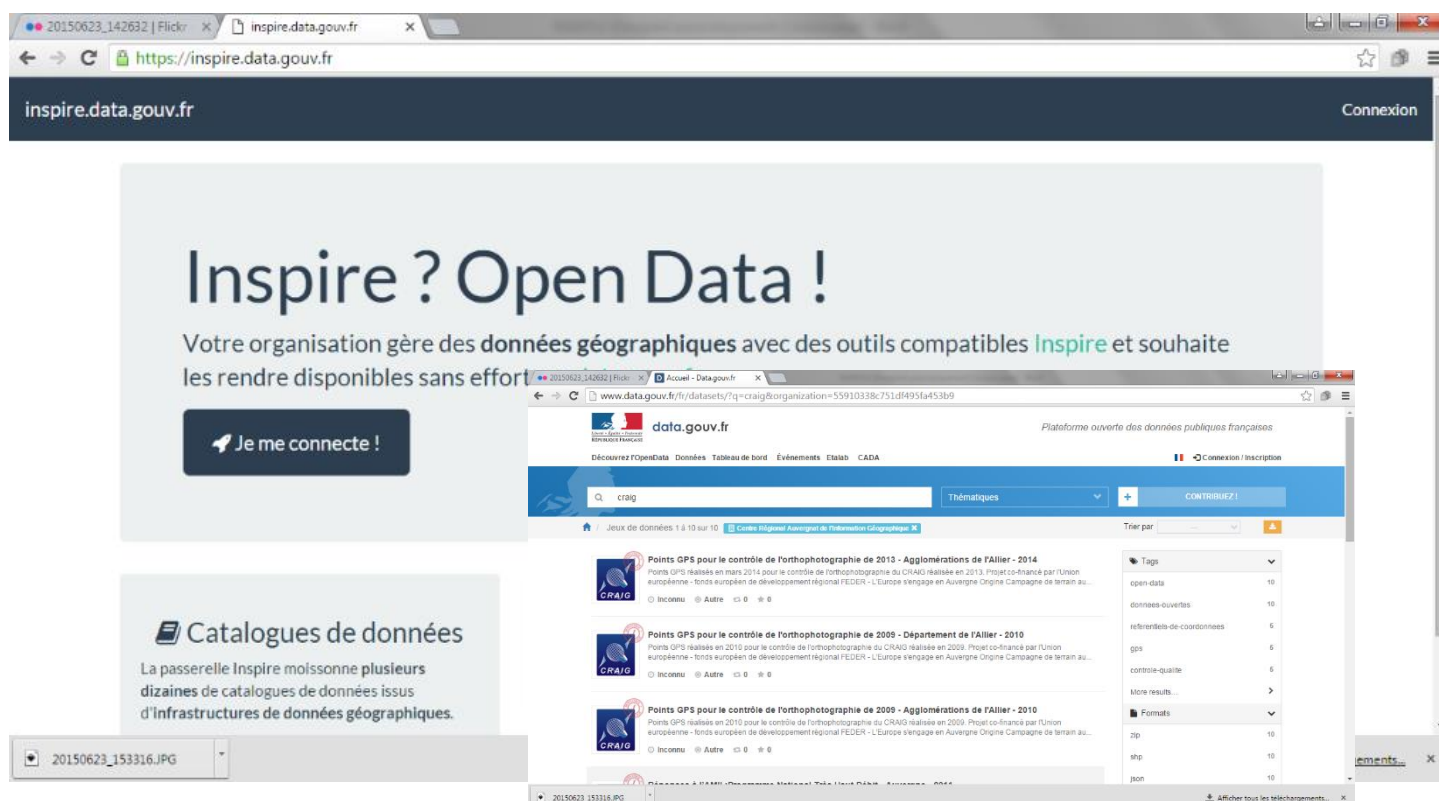
### \*geOrchestra

Le projet geOrchestra a pour objectif de développer une Infrastructure de Données Spatiales **modulaire, interopérable et libre**, en se basant sur les meilleurs composants cartographiques disponibles.

Du 22 au 24 juin, la Région Alsace a hébergé le GeoCom 2015, événement rassemblant la communauté d'utilisateurs de geOrchestra. Une quarantaine de personnes ont pu se retrouver pour partager les pratiques et élaborer la feuille de route de l'année à venir.

[www.georchestra.com](http://www.georchestra.com)





## Les données géographiques « Open Data » du CRAIG accessibles depuis data.gouv.fr

Depuis le mois de septembre 2015, les 1ères données ouvertes du CRAIG sont consultables depuis l'interface de recherche du portail Open Data de la France.

Bientôt ce sont plus de 100 jeux de données du CRAIG qui viendront contribuer à l'alimentation du portail data.gouv.fr

Publier les données concernées par la Directive européenne INSPIRE est désormais possible grâce à l'outil développé par la mission Etalab. Cet outil est disponible depuis avril 2015 pour ceux qui contribuent à Inspire via le site [inspire.data.gouv.fr](https://inspire.data.gouv.fr).

Publier les données ouvertes sur [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) permet aux acteurs de mettre encore plus en avant leurs travaux et leur métier et de trouver de nouveaux utilisateurs pour leurs données.

Tout producteur de données au « format Inspire » peut donc, en quelques clics, partager ses données sur data.gouv.fr et y référencer son portail. Il suffit de se connecter sur la passerelle.

Ces nouveaux outils renforcent la stratégie de mise en synergie de l'open data et de l'information géographique.

Pour en savoir plus : <https://inspire.data.gouv.fr/>

	Référentiels de coordonnées 8		Altitude 47		Occupation des terres 41
	Ortho-imagerie 60		Géologie 4		Unités statistiques 4
	Bâtiments 5		Usage des sols 49		Santé et sécurité des personnes 12
	Services d'utilité publique et services pu... 43		Installations de suivi environnemental 15		Lieux de production et sites industriels 8
	Installations agricoles et aquacoles 3		Zones de gestion, de restriction ou de r... 81		Zones à risque naturel 31
	Conditions atmosphériques 6		Caractéristiques géographiques météo... 1		Dénominations géographiques 8
	Régions biogéographiques 9		Habitats et biotopes 15		Répartition des espèces 8
	Sources d'énergie 4		Ressources minérales 2		Unités administratives 16
	Adresses 4		Parcelles cadastrales 8		Réseaux de transport 32
	Hydrographie 17		Sites protégés 16		

## Le portail du CRAIG en chiffres

Le nombre de données proposées dans le catalogue augmentent régulièrement, pour atteindre **473 données** fin 2015 (dont 223 sont sous licence ouverte).

**1 200 commandes de données traitées** pour les données réservées uniquement à la sphère publique.

**Plus de 200 jeux de données ouvertes** parmi lesquelles :

- Prises de vue aérienne
- Orthophotographies couleurs (départementales, agglomérations...)
- Orthophotographies infrarouge (départementales, agglomérations...)
- Modèles Numériques de Terrain
- Données LiDAR
- Données thématiques
- ...

**Statistiques communiquées pour le rapportage INSPIRE** (Nombre de hits pour) :

Services de découverte :

- Service de découverte des métadonnées (CSW) du CRAIG : 712 945

Services de consultation:

- Modèles Numériques de Terrain sur wms.craig.fr/mnt - 2009/2010: 422 740
- Orthophotographies du CRAIG sur wms.craig.fr/ortho - PVA 2009/2010 et 2013: 3 259 079
- Service de visualisation (WMS) et de téléchargement (WFS) du RGE® en Auvergne - 2013: 1 658 570

# Communautés de travail & revue de projets



Les communautés du réseau régional sont des groupes de travail qui rassemblent certaines institutions d'Auvergne autour d'une thématique, d'un métier ou d'un territoire.

Les représentants de ces institutions coopèrent pour analyser en commun les besoins en matière d'information géographique afin de produire, d'organiser l'échange et la valorisation de données géographiques ou de mettre en place des services qui font appel à ces données.

## [Suite] Numérisation du cadastre des communes en Auvergne

Deux objectifs principaux sont poursuivis :

- développer l'information géographique au sein des communes en mettant à disposition des partenaires intéressés un référentiel cadastral vectorisé,
- disposer d'un référentiel au 1/2000ème pour certaines thématiques.

### Communes du département de l'Allier

La numérisation des plans est pilotée par le CRAIG avec un financement qui s'est concrétisé par la signature en 2013 d'une convention avec le Conseil départemental de l'Allier et différents partenaires. Le marché est actuellement en cours. Fin 2015, les communes de 11 EPCI auront été réalisées. L'année 2016 devrait permettre de numériser les plans cadastraux des communes de 4 EPCI supplémentaires. La fin des travaux est prévue pour 2017.

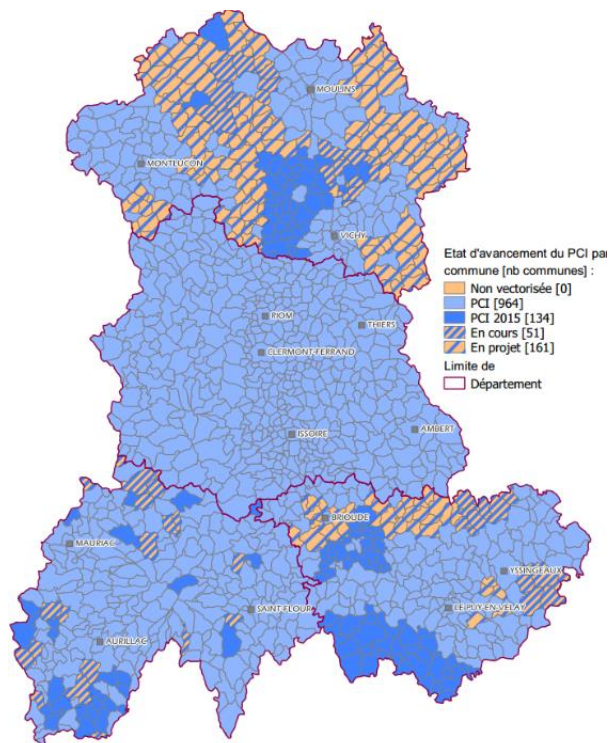
### Communes des départements du Puy de Dôme et du Cantal

Grâce à l'impulsion des Conseils départementaux, l'ensemble des plans cadastraux des communes du département du Puy de Dôme sont numérisés depuis 2 ans. Pour les communes du Cantal les travaux devraient être finis d'ici la fin de l'année.

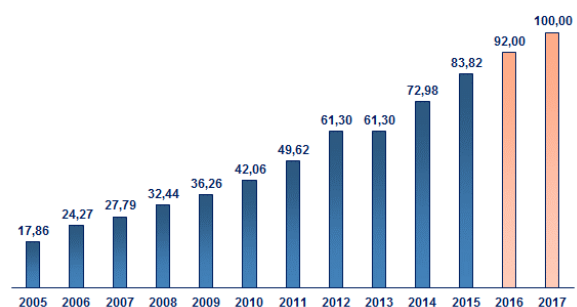
Note : Lors de la tenue, le 13 octobre 2015, du Comité Régional de Programmation des Référentiels Géographiques et Forestiers animé par l'IGN, il a été annoncé que le cadastre des communes du Département du Puy de Dôme a été programmé en 2016 par l'IGN et la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour passer en représentation parcellaire cadastrale unique (convergence de la BD Parcellaire de l'IGN et du plan cadastral des impôts).

### Communes du département de Haute-Loire

Grâce à l'accompagnement du Conseil départemental, les derniers EPCI dont les plans cadastraux des communes n'étaient pas encore numérisés ont lancé récemment des consultations pour réaliser ces travaux.

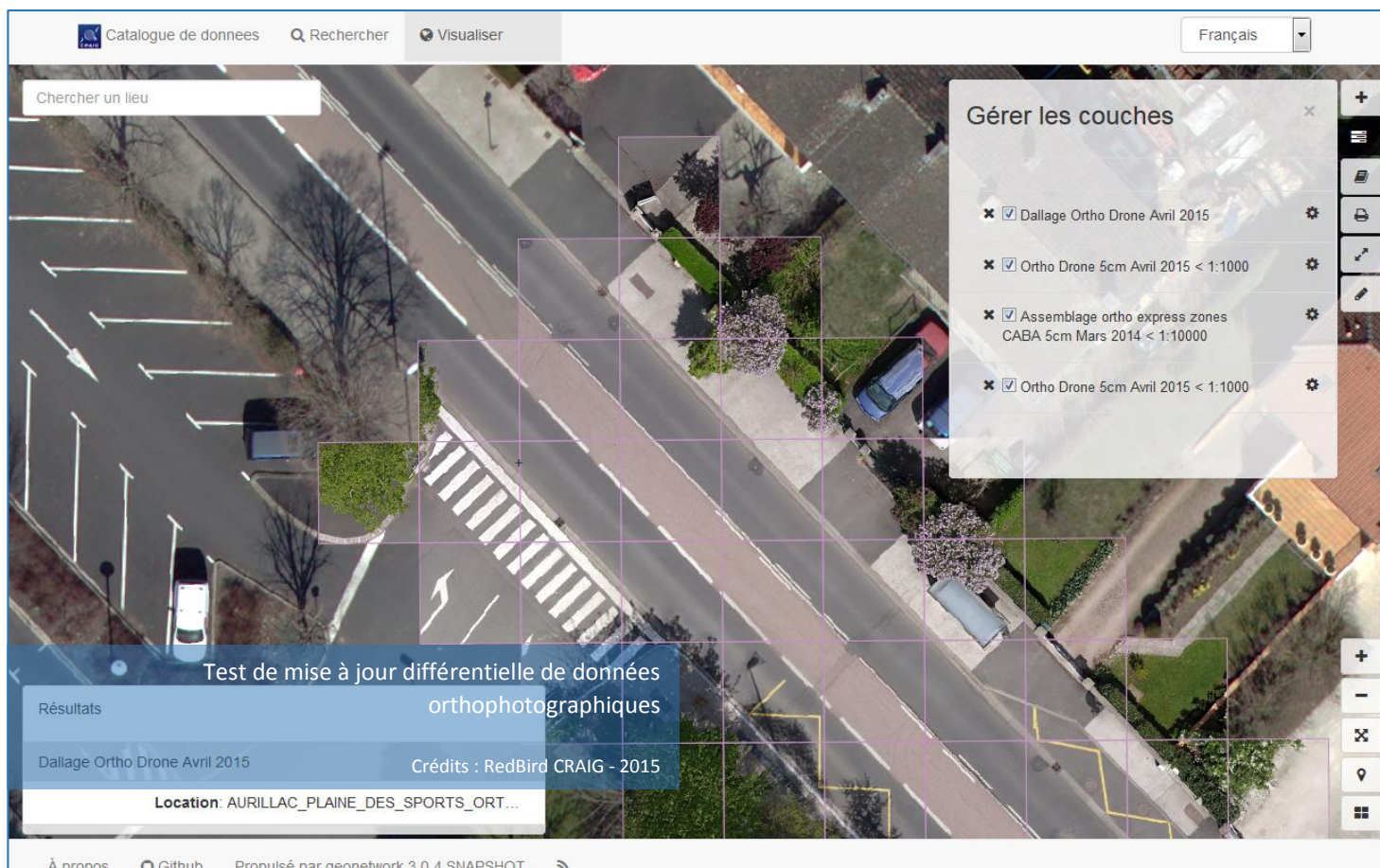


Taux de disponibilité du PCI Vecteur en %



### CADASTRAPP – Module de consultation du cadastre

Lors du Conseil d'Administration du 12 janvier 2015 les membres du groupement ont validé la mise en œuvre d'un service de consultation de l'ensemble des données constituant la base cadastrale (plans cadastraux et fichiers fonciers) pour répondre aux besoins des communes et intercommunalités qui ne disposent pas encore d'outil. Le service devrait être disponible en juin 2016.



## [Suite] Réalisation d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac pour la gestion des réseaux

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique coordonne depuis 2013, avec l'appui de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), la réalisation de la première expérimentation nationale pour l'élaboration d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac. Ce projet répond à la réforme anti-endommagement\* des réseaux et aux besoins des exploitants (ErDF, GrDF, SDE 15, CABA) qui nécessite de fournir un fond de plan précis pour leur localisation d'ici 2019-2026.

L'année 2015 a permis de valider entre autres les méthodes et techniques qui permettront d'assurer la mise à jour du plan. Des tests de mises à jour ont notamment été réalisés à l'aide d'un drone sur différents secteurs d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère.

Une synthèse technique des travaux engagés a été produite permettant de proposer des actions à mener pour répondre aux attentes des gestionnaires de réseaux dans le cadre de la réforme des DT-DICT.

\*Au 1er juillet 2012, la réforme portant sur les travaux à proximité des réseaux est entrée en application. L'objectif de la réforme est double : améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'information entre les acteurs concernés : collectivités, gestionnaires de réseaux et entreprises de travaux. Dès lors, les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers, les gestionnaires de réseaux doivent s'engager sur la position de leurs ouvrages, les entreprises de travaux doivent attester des compétences liées à la nature des travaux qu'elles exécutent. Au 1er janvier 2019, les réseaux sensibles en zones urbaines devront être positionnés sur la carte à 40 cm près.



Beechcraft de la société Mouloise qui a été retenue pour réaliser la couverture photographique des 5 agglomérations

Crédits : APEI

## Partenariats entre le CRAIG et les exploitants de réseaux pour étendre le référentiel très grande échelle aux autres agglomérations

L'objectif vise à établir des partenariats de mutualisation des coûts de réalisation, de gestion et de maintien d'un fond de plan très grande échelle. Cette mutualisation se formalisera avec les exploitants de réseaux publics et privés qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche de partenariat autour d'une cartographie commune. Outre les économies d'échelles, ces partenariats entre exploitants et le CRAIG visent à faciliter les échanges autour d'un fond de plan commun.

3 conventions ont été signées pour couvrir les agglomérations auvergnates (hors CABA déjà couverte en 2013). Les acquisitions correspondantes se dérouleront au cours des mois de mars avril 2016. (Ces acquisitions font suite aux travaux menés sur le Bassin d'Aurillac).

Au total ce sont plus de 2 000 km<sup>2</sup> qui seront couverts.





« C'est une convention où tout le monde est gagnant. [...] grâce à la mise en commun avec les collectivités locales, avec les syndicats d'électrification et avec le CRAIG nous disposerons d'un fond de plan de très grande qualité tout en réalisant chacun des économies d'échelle importantes. »

Cyrille MOREAU, Directeur régional d'ERDF

Michel FUZEAU, Préfet de Région & Président du CRAIG et Cyrille MOREAU, Directeur d'ErDF signe la première convention nationale pour le maintien d'un fond de plan très grande échelle de type image

Crédits photo : CRAIG

## Partenariat avec ErDF pour la constitution et le maintien d'un fond de plan très grande échelle

Pour faire suite aux conventions avec les exploitants de réseaux pour l'acquisition des prises de vues 2016 sur les agglomérations, le CRAIG travaille à pérenniser ces partenariats par le biais de conventions bilatérales. Le partenariat établi entre le CRAIG et ERDF en 2015 a pour objet de définir les conditions de participation financière d'ERDF au GIP CRAIG pour la réalisation et le maintien des différents fonds de plan très grande échelle produits sur les Agglomérations de la région Auvergne.

Le CRAIG, en tant qu'opérateur d'acquisition de données géographiques de référence pour les acteurs publics, devient pour ERDF « l'autorité publique locale compétente » en charge de coordonner la production et le maintien d'un fond très grande échelle répondant à minima aux exigences de précision du décret DT-DICT.

A travers ce partenariat les communautés d'agglomération membres du groupement, qui sont ou seront amenées à gérer des réseaux d'éclairage public, d'eau et d'assainissement, bénéficieront d'un fond de plan très grande échelle répondant aux exigences du Décret DT-DICT sans surcoût.





## Partenariat pour la réalisation de levés LiDAR

Au printemps 2016 une nouvelle campagne de mesures laser aéroporté (LiDAR) doit permettre de couvrir une vingtaine de sites sur l'Auvergne suite aux besoins formulés par une douzaine de porteurs de projets.

Ce projet a d'abord une vocation archéologique. La précision des reliefs attendus répond à des besoins d'exploration, d'expertise et de mises en valeur de sites historiques comme Gergovie ou Gondole... Le LiDAR 2016 servira d'appui à la recherche ; par exemple pour identifier l'organisation interne et la fortification du camp gaulois d'Antoune à Salettes (Haute-Loire) ; pour trouver des traces d'élévations caractéristiques des sites du haut Moyen Age entre Thiers et Vichy ; pour rechercher des aménagements encore mal connus à Saint-Paulien, considérée comme la capitale du Velay à la fin de l'Age du Fer ; pour creuser l'hypothèse d'un grand camp de César au sud de Clermont-Ferrand.

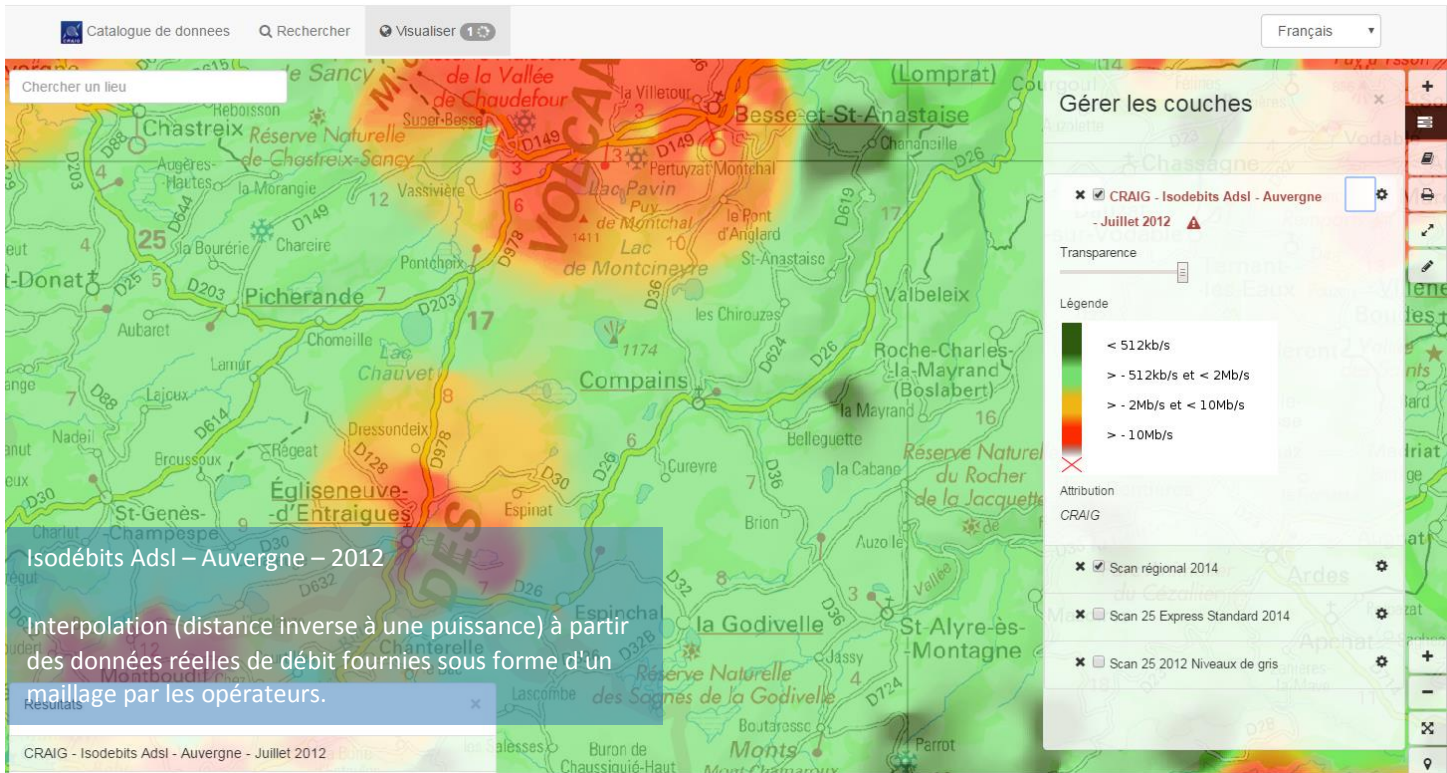
Il doit montrer précisément les reliefs pouvant être masqués sous la végétation dans des sites archéologiques symboliques du Bourbonnais (Bègues, château de Murat, forêt des Colettes) et dans des zones d'intervention fréquemment concernées par l'archéologie préventive.

Autres espaces, autres exploitation. La précision inédite du relief doit permettre d'affiner la modélisation hydrographique dans la Cheire de Côme ou les Gorges de la Bouble.

Enfin ce projet doit permettre de couvrir la forêt de Tronçais. On attend de la technologie LiDAR qu'elle permette de mieux caractériser les peuplements forestiers et de détecter des micro-reliefs liés aux activités humaines anciennes.

### En chiffres :

- 19 secteurs habités et espaces naturels à explorer
- 300 km<sup>2</sup> à couvrir
- 50 cm<sup>2</sup> de maille en restitution micro-topographique
- 10 cm de précision altimétrique.



## Aménagement numérique du territoire

La mission d'accompagnement des partenaires du déploiement du réseau public de fibre optique s'est poursuivie en 2015. C'est une mission récurrente pour le GIP qui a débuté en 2011.

Après avoir apporté son savoir-faire dans l'analyse des offres au dialogue compétitif, le travail du CRAIG s'est focalisé d'une part sur la production de cartographies de support à la communication de l'équipe de la Régie Auvergne Numérique\* auprès des acteurs locaux. Des cartographies aux différentes mailles du territoire ont été produites ainsi que sur des enjeux spécifiques comme l'éducation. D'autre part, le CRAIG intègre pour le compte de la Régie les cartographies des infrastructures publiques déployées sur le territoire. Il est en effet primordial de conserver les archives sous format SIG des déploiements réalisés car le projet dans ses trois phases initiales se poursuivra jusqu'en 2025. Sur les zones d'investissement privé (agglomérations), le CRAIG collecte et diffuse l'avancement des déploiements réalisés par l'opérateur Orange.

### \*Régie Auvergne Numérique

La régie est chargée de l'exécution du contrat de partenariat portant sur l'établissement, l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit sur le territoire de l'Auvergne, ainsi que de tous les actes nécessaires à l'exécution de ce contrat, et notamment la convention de cofinancement en ce qui la concerne.



Présentation de la Table tactile Kelmis développée par la Société Clermontoise KALKIN lors du conseil d'administration du CRAIG du 7 juillet 2015.  
Sur la photo : Directrice de l'Office du Tourisme du Pays de Murat Mme Nathalie Etienne

Crédits : CRAIG

## Contribuer au développement de l'Open Data dans les Territoires

Dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle territoriale (Contrats Auvergne+ 3<sup>e</sup> génération), conduite en partenariat avec les Départements, la Région souhaite favoriser le développement d'une démarche open data auprès du plus grand nombre en faisant un des critères préalables à la contractualisation.

Compte tenu des compétences et du rôle avéré du CRAIG en matière de recensement et d'aide à la structuration et à la description de toutes les données géographiques disponibles en Auvergne en lien avec la démarche Inspire, sur proposition de la Région il a été décidé de décliner et d'élargir cette mission d'animation et d'accompagnement auprès des collectivités à toutes les données, quelle que soit leur thématique.

Dès lors la feuille de route Open data du CRAIG s'articule autour de 2 volets :

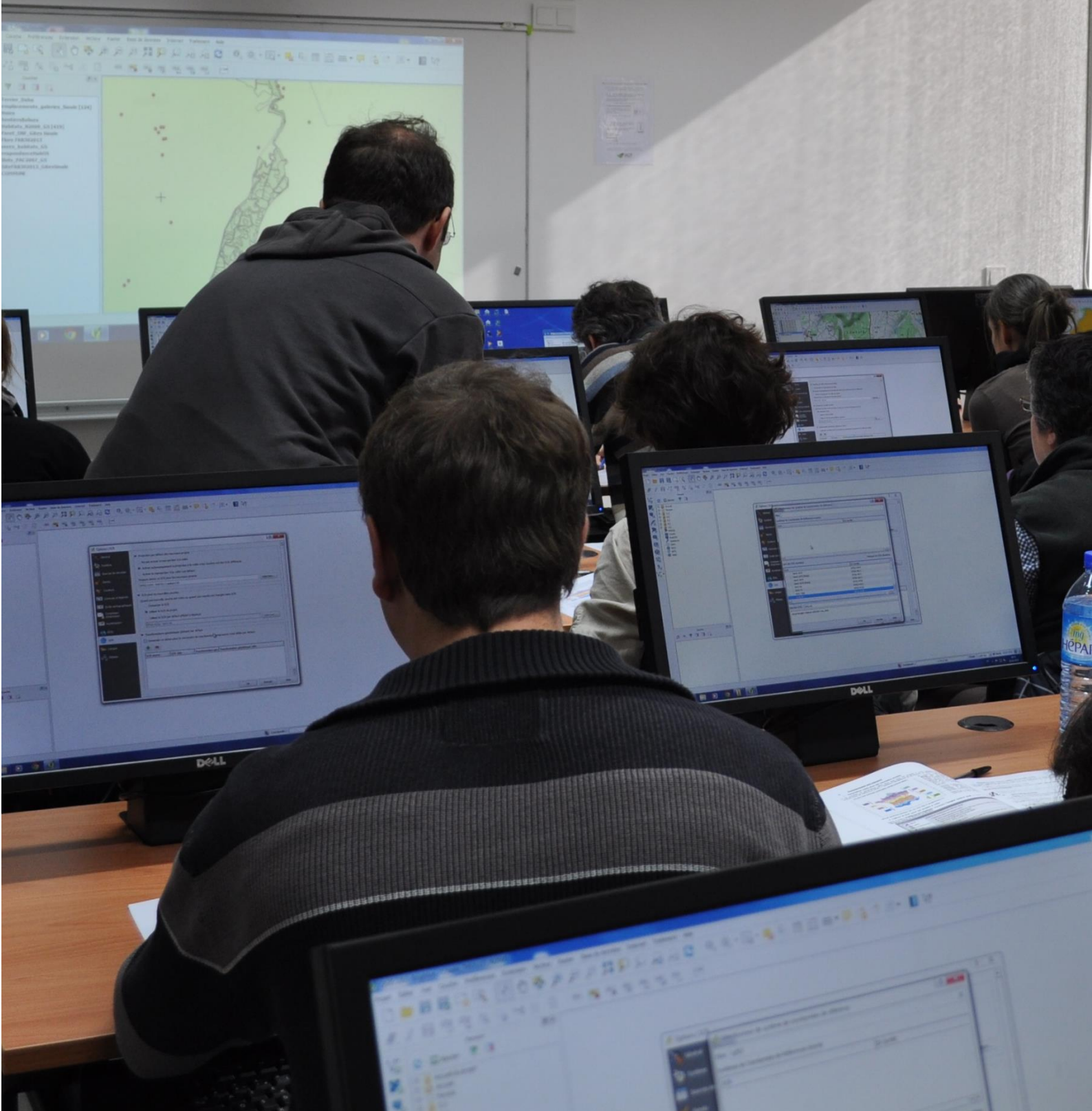
- **Un volet d'animation territoriale destiné à développer la culture de l'open data auprès de toutes les collectivités infrarégionales.** Ce volet se décline sous le format d'une session d'information et de sensibilisation par Pays à l'attention des élus et techniciens.
- **Un volet d'accompagnement à la diffusion de jeux de données articulé autour d'un appui méthodologique et technique** à la rédaction des métadonnées, ainsi qu'à la structuration et la mise en ligne des jeux de données par le biais d'ateliers pratiques.

### Les données du CRAIG présentées à Las Vegas !

La startup clermontoise Kalkin a participé au Consumer Electronic Show. Pour présenter son savoir-faire elle a misé sur l'outil développé pour le Pays de Murat qui s'appuie sur les données altimétriques et photographiques du CRAIG pour un rendu 3D du territoire.



# Formation & communication



## Moderniser les méthodes de travail en organisant des sessions de formation

Depuis 2012, le CRAIG réalise des prestations de formation. Cette activité est enregistrée sous le n° 83 63 04265 63 auprès du Préfet de la région Auvergne. Ainsi les personnes souhaitant participer à une formation peuvent se faire financer ces journées par leur organisme collecteur.

### Initiation aux Systèmes d'Information Géographique

Afin d'accompagner cette diffusion, le CRAIG a mis en place des journées de formation à l'utilisation des données géographiques numériques dans un SIG.

Cette formation est d'abord l'occasion de se familiariser avec la théorie, qu'est-ce que "l'Information géographique" et "les systèmes d'information géographique". La seconde partie est consacrée à la manipulation des données de référence dans un logiciel SIG de la simple consultation, à la réalisation d'une carte thématique ou à la création de données métiers.

A l'issue des formations, les personnes sont en mesure de :

- modifier des cartes ou créer sa propre carte
- créer ses données thématiques,
- effectuer des calculs et des recherches selon certains critères
- cartographier, mettre en évidence des phénomènes

### Métadonnées party

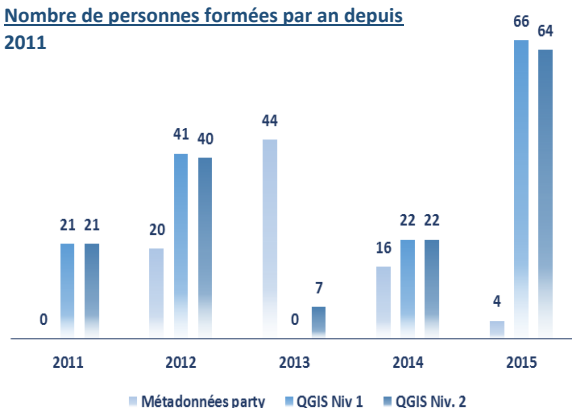
Afin de répondre à la Directive INSPIRE qui oblige à partager les données entre autorités publiques le CRAIG propose depuis 2013 des Métadonnées party.

L'objectif des Métadonnées party est d'accompagner les bénéficiaires de la plateforme du CRAIG dans la saisie de leurs fiches de métadonnées.

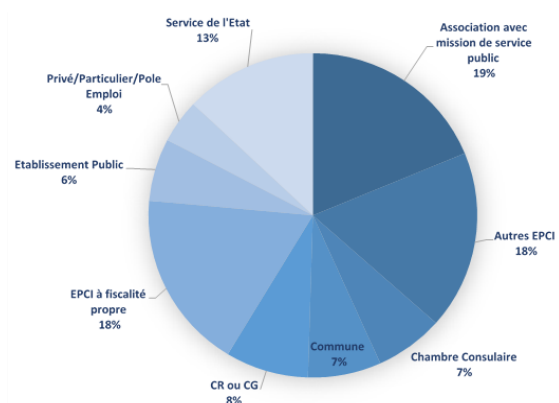
Les obligations liées aux métadonnées sont définies dans le règlement n°1205/2008 (CE), publié en décembre 2008. La création de métadonnées pour les séries et services de données géographiques correspondant aux thèmes des trois annexes de la directive INSPIRE est obligatoire depuis décembre 2010 pour les annexes I et II et de décembre 2013 pour l'annexe III.

Depuis la mise en place des Métadonnées party se sont plus de 40 organismes publics qui ont bénéficié de cet accompagnement. En nombre d'utilisateurs ce sont plus de 60 personnes qui ont été formées.

**Nombre de personnes formées par an depuis 2011**



**Provenance des personnes formées**





Expression des besoins utilisateurs en matière de données adresses.  
Témoignage de Jean-Claude GARRET, Directeur des Relations avec les  
Collectivités Locales (Délégation Régional Auvergne)

Crédits : CRAIG

## 7ème Assemblée utilisateurs

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique a organisé le mardi 3 décembre 2015 dans les locaux de l'Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand sa 7ème assemblée des utilisateurs.

Une fois par an le CRAIG organise une rencontre des acteurs régionaux de la géomatique. Cette manifestation est l'occasion de présenter et de mettre en avant les projets, actions en lien avec l'information géographique qui se déroule sur le territoire auvergnat.

Au cours de ces journées de nombreuses thématiques sont abordées. Les présentations sont suivies d'un moment d'échange afin de répondre aux questions qu'elles suscitent. L'objectif de ces journées est de partager des expériences dans le domaine de la géomatique, de discuter, d'échanger et de rencontrer des nouveaux interlocuteurs afin de créer des synergies entre les acteurs de notre région.

Cette édition a permis de faire le point sur différents sujets d'actualité tels que la Base Adresse Nationale (BAN), le projet « Etablissements Recevant du Public » (ERP) ou la cartographie des cours d'eau. Cette journée a également permis de faire un zoom sur quelques projets phares menés à l'échelle de la région.

Cette année pour la première fois, quelques organismes rhônalpins étaient officiellement invités à participer à cette manifestation. Quelques-uns ont répondu favorablement à cette invitation parmi lesquelles la Chambre d'Agriculture du Rhône, l'Agglomération de Chambéry, le Conseil régional Rhône-Alpes ou encore le Syndicat Inforoutes qui est en charge la plateforme GeoArdèche.

Retrouvez toutes les présentations sur le site du CRAIG : <http://craig.fr/reunions/1616-7eme-assemblee-des-utilisateurs>

## Faire connaître ses actions afin de créer de nouvelles synergies

### Ruralitic 2015 – Château de Vixouze (15) – Août 2015

A l'occasion de Ruralitic au château de Vixouze (Cantal) la secrétaire d'Etat en charge du numérique, Axelle Lemaire, invitée de cette 10ème édition, a eu une présentation des services du CRAIG lors de son passage sur l'espace du Conseil régional d'Auvergne.

Durant ces deux jours le CRAIG a pu présenter aux communes sa nouvelle offre de service dédiée à la consultation des données cadastrales. Ce nouveau service sera disponible pour les communes dans le courant de l'année 2016.



### Géoséminaire – Montpellier – Mars 2015

Organisé chaque année depuis 9 ans par les auditeurs du mastère SILAT (Systèmes d'Informations Localisées pour l'Aménagement des Territoires), le Géoséminaire est un événement qui se penche chaque année sur l'une des grandes thématiques qui agite l'écosystème de la géomatique. C'est l'occasion de rassembler les acteurs du secteur en vue de capitaliser les idées et les expériences.

A l'occasion de l'édition 2015, le CRAIG est intervenu dans le cadre d'une table ronde sur le thème de « La gouvernance des territoires, des objectifs à la mise en œuvre » en apportant des exemples concrets de mutualisation des données géographiques dans le cadre de la mission de coordination et de développement territorial du CRAIG.



### Séminaire de lancement des fonds européens – Clermont-Ferrand - Avril 2015 (63)

La région Auvergne, devenue autorité de gestion sur ce nouveau programme opérationnel a organisé un séminaire de lancement qui s'est tenu à la Grande halle d'Auvergne le 29 avril. A l'occasion d'une table sur « Le numérique au cœur des ambitions européennes », le CRAIG a apporté un éclairage concret sur le montage de projets pouvant bénéficier du FEDER au-delà de l'aspect purement financier.

# Gestion financière et comptable

La gestion 2015 est une année de reconstitution du fond de roulement et de la trésorerie en prévision de l'acquisition des prises de vue aériennes « orthophotographies » programmées sur l'auvergne en 2016 et dont le rythme de renouvellement est fixé à 3 ans. L'année 2015 d'un point de vue budgétaire est comparable à 2012, année similaire dans le cycle de renouvellement de ces données, les dernières prises de vue de la région ayant été réalisées en 2013.

L'exercice est clôturé par un excédent de 61 437,54 euros, supérieur aux prévisions, et génère un apport au fond de roulement de 127 216,72 euros. La trésorerie remonte à un niveau de 305 211,81 euros suffisant pour faire face aux 512 700 euros d'investissements prévus sur 2016.

Le budget est exécuté du 1/1/2015 au 31/12/2015 avec une période complémentaire de fait permettant le rattachement des charges et produits sur l'exercice.

L'exécution globale du budget n'est réalisée qu'à 91 % pour les dépenses avec des taux d'exécution de 46 % sur l'investissement et de 78 % sur le fonctionnement autre que les charges de personnel, alors que les recettes sont conformes aux prévisions avec un taux de couverture de 97 %.

Le résultat de l'exercice est un excédent de fonctionnement de 61 437,54 euros, supérieur aux prévisions (37 087 euros).

## Compte de résultat

CHARGES	Exécution 2014	BP 2015	CF 2015	PRODUITS	Exécution 2014	BP2015	CF 2015
Personnel	298 929,29 €	299 100,00 €	287 942,44 €	Subventions de l'Etat	100 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Autres subventions	283 530,46 €	390 457,00 €	382 804,16 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	166 630,37 €	198 430,00 €	153 898,97 €	Autres produits	141 218,90 €	33 500,00 €	43 062,29 €
Intervention (le cas échéant)	19 988,27 €	105 500,00 €	113 431,96 €	Intervention (le cas échéant)	22 000,00 €	96 160,00 €	70 844,46 €
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>485 547,93 €</b>	<b>603 030,00 €</b>	<b>555 273,37 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>546 749,36 €</b>	<b>640 117,00 €</b>	<b>616 710,91 €</b>
<b>Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>61 201,43 €</b>	<b>37 087,00 €</b>	<b>61 437,54 €</b>	<b>Résultat : perte (4) = (1) - (2)</b>			<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>546 749,36 €</b>	<b>603 030,00 €</b>	<b>616 710,91 €</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>546 749,36 €</b>	<b>640 117,00 €</b>	<b>616 710,91 €</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

## Tableau de financement

EMPLOIS	Exécution 2014	BP 2015	CF 2015	RESSOURCES	Exécution 2014	BP 2015	CF 2015
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	75 297,65 €	77 387,00 €	106 074,74 €
Investissements	82 236,30 €	14 000,00 €	6 396,00 €	Financement de l'actif par l'Etat			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-34 061,69 €	27 500,00 €	27 540,98 €
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>82 236,30 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>6 396,00 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>41 235,96 €</b>	<b>104 887,00 €</b>	<b>133 615,72 €</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>		<b>90 887,00 €</b>	<b>127 219,72 €</b>	<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>41 000,34 €</b>		

Suite à une alerte sur les exercices précédents, le CA a pris une délibération le 19 juin 2014 pour accroître la participation de ses membres. Les premières conséquences financières sont déjà visibles sur l'exercice 2015 qui renoue avec une assise financière solide, similaire à sa création.



Cette tendance sera à confirmer sur l'exercice 2016 qui comporte un risque au vu des dépenses d'investissement à avancer dont le montant est doublé par rapport à 2013, son année de référence (512 700 euros prévus sur 2016 contre 246 005 euros exécutés en 2013).

\*\*\*\*\*



**Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique**

CRRI - Campus des Cézeaux  
7 avenue Blaise Pascal - BP 80026  
63177 Aubière Cedex  
04 73 40 54 06

[contact@craig.fr](mailto:contact@craig.fr) - <http://www.craig.fr>



Les projets du CRAIG bénéficient de co-financements de l'Union Européenne.

**Du 20 au 22 mai 2016 venez participer  
au State of the Map France à Clermont-Ferrand  
<http://openstreetmap.fr/sotmfr2016>**



ADEME Auvergne - ADEPA - Aduheme - Agence d'Urbanisme Clermont Métropole - AgroParisTech - Allier Comté Communauté - ARDTA - ARS Auvergne - ARS Délégation 43 - ASP - Atmo Auvergne - Auzon Communauté - BRGM - CA du Puy-en-Velay - CA Montluçon - CA Vichy Val d'Allier - CABA - CAUE DU PUY-DE-DÔME - CBN Massif Central - CC Ardes Communauté - CC Bassin Minier Montagne - CC Billom-Saint-Dier / Vallée du Jauron - CC Bocage Sud - CC Cère et Goul en Carladès - CC Couze-Val d'Allier - CC de la Montagne Bourbonnaise - CC de la Montagne thiernoise - CC de la Région de Montmarault - CC de la vallée de l'Ance - CC de l'Emblavez - CC de Mures-Allier - CC de Rochebaron à Chalencon - CC de Rochefort Montagne - CC des coteaux de Randan - CC des Côtes de Combrailles - CC des Portes d'Auvergne - CC des Puys et Couzes - CC des Sucs - CC du Bassin de Gannat - CC du Brivadois - CC du Haut Lignon - CC du Haut-Livradois - CC du Langeadois - CC du Livradois, Porte d'Auvergne - CC du Massif du Sancy - CC du Meygal - CC du Pays d'Arzac - CC du Pays de Blesle - CC du Pays de Cayres Pradelles - CC du Pays de Courpière - CC du Pays de Craponne - CC du Pays de Cunhat - CC du Pays de Levis - CC du Pays de Massiac - CC du Pays de Mauriac - CC du Pays de Montfaucon - CC du Pays de Murat - CC du Pays de Paulhaguet - CC du Pays de Pierrefort-Neuvéglise - CC du Pays de Saint-Flour Margeride - CC du Pays de Salers - CC du Pays de Saugues - CC du Pays de Sauxillanges - CC du Pays d'Urieu - CC du Pays du Mezenc - CC du Pays Gentiane - CC du Plateau de la Chaise-Dieu - CC en Pays Saint-Pourcinois - CC entre 2 lacs - CC entre Dore et Allier - CC Lembron Val d'Allier - CC Les Cheires - CC Les Marches du Velay - CC Limagne Bords d'Allier - CC Limagne d'Ennezat - CC Loire-Semène - CC Nord Limagne - CC Pays d'Ambert - CC Pays de Craponne - CC Pays de Lapalisse - CC Ribeyre Chaliergue Margeride - CC Riom Communauté - CC Sancy Artense - CC Sioule Colettes et Boule - CC Sioulet Chavanon - CC Sumène Artense - CC Thiers Communauté - CC Volvic Sources et Volcans - CD 03 - CD 63 - CDTA 03 - CEN Auvergne - Centre Hospitalier de Saint Flour - CERAMAC - Cerema - CG 43 - Chambre Agriculture 03 - Chambre Agriculture 15 - Chambre Agriculture 43 - Chambre d'Agriculture 63 - Clermont-Communauté - Comité Départemental du Tourisme Equestre de l'Allier - Commune d'Aiguilhe - Commune d'Allègre - Commune d'Alleyrac - Commune d'Ambert - Commune d'Andelat - Commune d'Antoingt - Commune d'Araules - Commune d'Arfeuilles - Commune d'Artonne - Commune d'Aubiat - Commune d'Aubières - Commune d'Aubusson d'Auvergne - Commune d'Authizat - Commune d'Aydat - Commune de Aigueperse - Commune de Bas-en-Basset - Commune de Bas-et-Lezat - Commune de Bayet - Commune de Beauregard l'Evêque - Commune de Beauregard Vendon - Commune de Beaux - Commune de Beauzac - Commune de Bessamoret - Commune de Bessay sur Allier - Commune de Besse - Commune de Blanzac - Commune de Bort l'Etang - Commune de Bouzel - Commune de Brassac les Mines - Commune de Brioude - Commune de Brives-Charensac - Commune de Bulhon - Commune de Bussières et Pruns - Commune de Cébazat - Commune de Chabreloche - Commune de Chamalières - Commune de Chambon sur Lac - Commune de Champagnac le Vieux - Commune de Champeix - Commune de Chanat la Mouteyre - Commune de Chanonat - Commune de Chantelle - Commune de Chappes - Commune de Charbonnières les Vieilles - Commune de Chareil-Cintrat - Commune de Charmeil - Commune de Château sur Cher - Commune de Chatel de Neuve - Commune de Chatel Guyon - Commune de Châtelon - Commune de Châtel-Montagne - Commune de Chauriat - Commune de Chavaroux - Commune de Chidrac - Commune de Clemensat - Commune de Clerlande - Commune de Combronde - Commune de Commentry - Commune de Compains - Commune de Contigny - Commune de Coudes - Commune de Cournon-d'Auvergne - Commune de Courpière - Commune de Crevant-Laveine - Commune de Culhat - Commune de Dallet - Commune de Davayat - Commune de Dompierre-Sur-Besbre - Commune de Durdat-Larequille - Commune de Gannat - Commune de Gennetines - Commune de Gerzat - Commune de Giat - Commune de Grazac - Commune de Jaleyrac - Commune de Jax - Commune de Jozerand - Commune de la Chaise Dieu - Commune de La Goutelle - Commune de la Petite Marche - Commune de la Roche Noire - Commune de la Roche-Blanche - Commune de la Sauvetat - Commune de La Tour d'Auvergne - Commune de Labessette - Commune de Laptès - Commune de Laqueuille - Commune de Larodde - Commune de Lempdes - Commune de Lempdes sur Allagnon - Commune de Loubeyrat - Commune de Louroux de Boule - Commune de Ludesse - Commune de Magnet - Commune de Malvallette - Commune de Maringues - Commune de Marsat - Commune de Mauriac - Commune de Meaulne - Commune de Meillard - Commune de Mezel - Commune de Mirefleurs - Commune de Monetais sur Allier - Commune de Monistrol sur Loire - Commune de Monlet - Commune de Mons - Commune de Montaigu le Blanc - Commune de Montcombroux les Mines - Commune de Montfermy - Commune de Montsalvy - Commune de Moulins - Commune de Murat le Quaire - Commune de Nades - Commune de Naves - Commune de Neuilly le Réal - Commune de Neuville - Commune de Noalhat - Commune de Nohanent - Commune de Paray sous Brailles - Commune de Parent - Commune de Parentignat - Commune de Paslières - Commune de Paulhaguet - Commune de Pérignat Lès Sariève - Commune de Peschadoires - Commune de Pesières - Commune de Pessat-Villeneuve - Commune de Picherande - Commune de Pontaurum - Commune de Pont-du-Château - Commune de Pontgibaud - Commune de Prades - Commune de Puy-Guillaume - Commune de Queuille - Commune de Reignat - Commune de Retouac - Commune de Ris - Commune de Rochefort-Montagne - Commune de Romagnat - Commune de Rongères - Commune de Royat - Commune de Saint Bonnet de Rochefort - Commune de Saint Bonnet le Bourg - Commune de Saint Bonnet le Chastel - Commune de Saint Bonnet les Allier - Commune de Saint Christophe d'Allier - Commune de Saint Cirgues sur Couze - Commune de Saint Eloy les Mines - Commune de Saint Gervais d'Auvergne - Commune de Saint Julien Chapteuil - Commune de Saint Julien du Pinet - Commune de Saint

## En 2015 le CRAIG c'est 700 organismes publics bénéficiaires

Marcel en Marcillat Commune de Saint Martin des Plains - Commune de Saint Martin d'Ollières - Commune de Saint Maurice de Lignon - Commune de Saint Nicolas des biefs - Commune de Saint Ours les Roches - Commune de Saint Paulien - Commune de Saint Préjet d'Allier - Commune de Saint Remy sur Durolle - Commune de Saint Romain Lachalm - Commune de Saint Urcize - Commune de Saint Yvoine - Commune de Saint-Amant-Roche-Savine - Commune de Saint-Amant-Tallende - Commune de Saint-Anthème - Commune de Saint-Beauzire - Commune de Saint-Beauzire (63) - Commune de Saint-Diery - Commune de Sainte Florine - Commune de Saint-Etienne-Cantalès - Commune de Saint-Flour - Commune de Saint-Flour l'Etang - Commune de Saint-Genès-Champanelle - Commune de Saint-Georges - Commune de Saint-Georges-d'Aurac - Commune de Saint-Hilaire - Commune de Saint-Hilaire la croix - Commune de Saint-Ignat - Commune de Saint-Ilvide - Commune de Saint-Jean d'Heurs - Commune de Saint-Laure - Commune de Saint-Maurice-Es-Allier - Commune de Saint-Myon - Commune de Saint-Pierre le Chastel - Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule - Commune de Saint-Priest Bramefant - Commune de Saint-Quintin-sur-Sioule - Commune de Saint-Rémy-de-Blot - Commune de Saint-Sandoux - Commune de Saint-Saturnin - Commune de Saint-Sauves d'Auvergne - Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin - Commune de Saint-Yorre - Commune de Sardon - Commune de Saugues - Commune de Saurier - Commune de Sauviat - Commune de Servant - Commune de Solignat - Commune de St Didier en Velay - Commune de St Etienne de Maurs - Commune de St Germain Lembron - Commune de St-Pardoux - Commune de Surat - Commune de Tence - Commune de Theneuille - Commune de Thiers - Commune de Thuret - Commune de Tiranges - Commune de Tortebeisse - Commune de Tours sur Meymont - Commune de Tremouille Saint Loup - Commune de Varennes sur Usson - Commune de Varennes-sur-Morge - Commune de Vassel - Commune de Vensat - Commune de Vergongheon - Commune de Vertaizon - Commune de Vertolaye - Commune de Vézézoux - Commune de Vic le Comte - Commune de Vic sur Cère - Commune de Vichy - Commune de Vicq - Commune de Villeneuve les cerfs - Commune de Vollore Montagne - Commune de Vollore-Ville - Commune de Volvic - Commune de Vorey - Commune d'Ebreuil - Commune d'Egliseeneuve près Billom - Commune d'Ennezat - Commune d'Entraigues - Commune d'Enval - Commune des Ancizes-Combs - Commune des Martres sur Morge - Commune des Villettes - Commune d'Espinchal - Commune d'Etroussat - Commune d'Hauterive - Commune d'Huriel - Commune d'Isle et Bardais - Commune d'Issoire - Commune d'Olby - Commune d'Orbeil - Commune d'Orcines - Commune du Breuil sur Couze - Commune du Cendre - Commune du Mont-Dore - Commune du Vernet la Varenne - Commune d'Ussel d'Allier - Commune d'Usson - Commune d'Yronde et Buron - Commune d'Yssingeaux - Commune d'Yzeure - Commune le Pertuis - Commune Les Estables - Conseil Régional d'Auvergne - Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier - Conservatoire du littoral - Contrat Territorial de l'Ance du Nord amont - Contrat territorial de Limagne - Contrat Territorial des affluents rive droite de la Truyère cantalienne - Contrat Territorial Dore amont - Contrat Territorial Dore moyenne - Contrat Territorial Eau Mère et Ruisseau des Parcelles - CPIE Clermont Dômes (CEPE) - CPIE du Velay (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Velay) - CRAIG - CRCIA - ERDTA - CRPF - Auvergne - CRTE - CTMA VVA - CVRH - DDFIP 15 - DDFIP 43 - DDT 03 - DDT 15 - DDT 43 - DDT 63 - Département du Cantal - DGFIP - DIR Massif Central - DRAAF Auvergne - DRAC Auvergne - DREAL Auvergne - DREAL Centre-Val de Loire - DREAL LIMOUSIN - EPF-Smaf - EPIDOR - EPTB Dordogne - ERDF Direction Régionale Auvergne - Etablissement Public Loire - FDAAPPMA Cantal - FDC03 - FDC43 - FDC63 - Fédération de Pêche 03 - Fédération de Pêche 43 - Fédération de Pêche 63 - Fédération française Course d'orientation - FRC - Auvergne - FREDON AUVERGNE - Gergovie Val d'Allier Communauté - IFMA - IGN - INAO - INRA - INRAP - Institut de veille sanitaire - Institut Pascal, UMR 6602 UBP-CNRS - IRSTEA - Issoire Communauté - IUUFM Auvergne - Laboratoire Universitaire pour l'Etude et la Recherche en archéologie Nationale (LUERN) - LEGTA Brioude-Bonnefont - LOGRAMI - LPC Clermont - LPO Auvergne - Lycée Agricole Rochefort-Montagne - lycée Pierre-Joël BONTE - Manzat Communauté - Ministère de la Défense - 28eme GG - Moulins Communauté - MSH - OFFICE DE TOURISME DU PAYS D'ISSOIRE - Office Public de l'Habitat du Puy-de-Dôme - ONEMA - ONEMA 63 - ONF Agence Montagnes d'Auvergne - OT Agglomération Puy en Velay - OT Chaudes-Aigues - OT de Royat - Chamalières - OT des Combrailles - OT du Pays de Craponne - OTI des gorges de l'Allier - PACT Allier - PACT Allier - PACT Cantal - PACT Puy de Dôme - Pays d'Issoire Val d'Allier Sud - Pays du Grand Clermont - PAYS VICHY AUVERGNE - PETR du Pays Charolais Brionnais - PNR de l'Aubrac - PNR de Millevaches en Limousin - PNR Gorges du Haut-Allier Margeride - PNR LF - PNR VA - Pôle emploi Auvergne - Polytech Clermont Ferrand - Préfecture 43 - Préfecture 63 - Préfecture Auvergne - PRES Clermont Université - Rectorat de Clermont - Région de Gendarmerie d'Auvergne - RFF - RTE - SAFER Auvergne - SAGE Allier aval - SBA - SDE 03 - SDE 15 - SDE 43 - SDIS 03 - SDIS 15 - SDIS 43 - SDIS 63 - SE2A - SEMERAP - SEPAC - SGBE - SGEV - SI de Chadieu - SIA Région Riom - SIAEP Rive Droite Allier - SIAEP CLIDANE-CHAVANON - SIAEP de la Basse-Limagne - SIAEP de la Faye - SIAEP du Bas Livradois - SIAEP Rive Gauche de la Dore - SIAEP Sioule et Morge - SIAV Couze Pavin - SIAVA - SICALA Haute-Loire - SICTOM Emblavez Meygal - SICTOM Entre Monts et Vallées - SICTOM Nord-Allier - SICTOM Pontaumur-Pontgibaud - SIEA rive droite de la Dore - SIEG 63 - SIGAL - SIVOM Ambert - SIVOM d'Arpheuilles St Priest - Ronnet - Terjat - SIVOM de la Haute Dordogne - SIVOM de la Région d'Issoire et de communes de la banlieue sud clermontoise - SIVOM de Nord Rive Droite du Cher - SIVOM Nord Allier - SIVOM Région Minière - SIVOM Sioule et Boule - SIVOM Sologne Bourbonnaise - SIVOM Val d'Allier - SIVOM Vallée de la Besbre - SIVOM Vallée du Sichon - SIVU Assainissement Amont Couze Chambon - SIVU THIERS - SM Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher - SMAD des Combrailles - SMAT de la Montagne Bourbonnaise - SMAT du bassin de Sioule - SMAT du Haut-Allier - SMEA - SMTC de l'agglomération clermontoise - SNCF - Sol Info Rhône Alpes - STAP 15 - SyMPA - SYMPTOM de région de Monistrol sur Loire - Syndicat AGEDI - Syndicat AOC Cotes d'Auvergne - Syndicat d'assainissement et d'Eau du Puy en Velay - Syndicat mixte de développement du Pays Berry St-Amandois - Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières - Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon - Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine - Syndicat Mixte du Pays du Velay - Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac du Carladès et de la Châtaigneraie - Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais - UBPC-CHEC - UBPC-Laboratoire Magmas et Volcans - UBPClermont - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - Université Toulouse II - TRACES - URCOFOR Auvergne Limousin - VALTOM - VetAgro Sup - Ville de Clermont-Ferrand